

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2336

30 septembre 2011

SOMMAIRE

3A Lux Portes Blindées S.à r.l.	112120	Smart Holding Group S.A.	112098
3GI S.A.	112119	Soluxcom	112099
3GI S.A.	112121	Springfield Investments S.à r.l.	112099
4 Energy S.A.	112127	STR - Smart Tires Recycling	112106
4 Immo S.A.	112127	SVM Finance Luxembourg 2	112109
Anbeca Holding S.A., SPF	112128	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	112107
Auster Real Estate Opportunities S.à r.l.	112128	Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl	112107
Baumann & Partners S.A.	112128	Tanzanite S.à r.l.	112107
iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l.	112121	Temeraire S.à r.l.	112107
Northill Holdings S.à r.l.	112082	Tension II AcquiCo S.à r.l.	112108
OwensHill S.A.	112099	Thomas S.A.	112108
Raffaello Luxembourg S.C.A.	112094	Tiger Holding Five Parent S.à r.l.	112108
Red Hammer S.à r.l.	112082	Tiger Holding Five S.à r.l.	112109
Riva Global Fund SICAV SIF	112094	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	112109
Rohi Inv. S.à r.l.	112095	TL Investments S.A.	112109
Rollinger Promotion Immobilière S.A. ..	112082	Townsend Investment I S.à r.l.	112108
Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l.	112096	Traiteur-Lux S.à r.l.	112108
Service, Communication & Stratégie Con- sulting S.A.	112095	Transhulux GmbH	112118
SeSt Investments S.à r.l.	112095	Triton Masterluxco 2 S.à r.l.	112118
SI BEG Holding II S.à r.l.	112096	Van Burg S.A.	112118
SI BEG Holding S.à r.l.	112097	Ventech Global S.à r.l.	112119
SIGAM S.A., société de gestion de patri- moine familial	112096	Visual Config S.A.	112120
Silvia HoldCo S.à r.l.	112095	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l.	112119
Single Holding	112095	Votre Intérieur S.à r.l.	112119
SistemApsys S.à r.l.	112096	Waltron Re Investments	112121
Sitka S.A.	112097	Weinstadt S.à r.l.	112117
Skol Development Africa S.A.	112098	Woolpas S.A.	112117
Skylabs S.à r.l.	112098	World Express S.A.	112118

Red Hammer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 106.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011112548/11.

(110129167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Rollinger Promotion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 150.458.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3, Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommé Commissaire aux comptes:

* Monsieur Jorge GUEDES, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011112550/16.

(110128994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Northill Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.417.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

THERE APPEARED:

Northill Capital (Jersey) LP, a Jersey limited partnership, having its registered office at 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE1 1ZZ, Channel Islands, with registration number 1286, represented by its general partner Northill Jersey GP LLP, a UK Limited Liability Partnership, having its registered office at 10 Stanhope Gate, London, England, with registration number OC360226,

here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, which, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Interpretation - Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Definitions and interpretation.

1.1. In these articles of association:

Available Amount means, at any given time, the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits), increased by (x) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (y) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled and reduced by (x) any losses (included carried forward losses) and (y) any sums

to be placed into a reserve pursuant to the requirements of the Companies Act 1915 or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting).

Board has the meaning given to it in Article 7.1;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of shares in issue in such Class of Shares;

Class of Shares means an entire class of shares of the Company;

Companies Act 1915 means the Act on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended from time to time or any Act that may hereafter be substituted therefore;

Company means the company governed by these articles of association (as amended from time to time, the Articles);

Distributable Equity means, at any given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the Legal Reserve;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Legal Reserve has the meaning given to it in Article 14.1;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board and approved by the shareholder(s) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

1.2. Words importing the singular number only shall include the plural and vice versa; words importing the masculine gender shall include the feminine and neuter genders.

Art. 2. Name and registered office.

2.1. The name of the company is: Northill Holdings S.à r.l.

The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Companies Act 1915.

2.2. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares - Redemption**Art. 5. Capital and shares.**

5.1. The issued capital of the Company is set at EUR 12,500.00 (twelve thousand five hundred euros) and is divided into:

- 1,250 (twelve hundred fifty) class A shares (the Class A Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class B shares (the Class B Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class C shares (the Class C Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class D shares (the Class D Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class E shares (the Class E Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class F shares (the Class F Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class G shares (the Class G Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class H shares (the Class H Shares);
- 1,250 (twelve hundred fifty) class I shares (the Class I Shares); and
- 1,250 (twelve hundred fifty) class J shares (the Class J Shares),

all subscribed and fully paid up with a nominal value of EUR 1.00 (one euro) each.

The rights and obligations attached to the Classes of Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act 1915.

5.2. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

5.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes, shares of any class may only be transferred, whether to an existing shareholder or a new shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring shareholder.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

5.4. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

5.5. Ownership of a share carries tacit knowledge of the resolutions validly adopted by the shareholders.

Art. 6. Redemption of shares.

6.1. The share capital of the Company may be reduced through the redemption (and cancellation) of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time redeem (and cancel) the Class A Shares. In the case of redemption (and cancellations) of Classes of Shares such redemptions (and cancellations) shall be made in reverse alphabetical order (first the Class J Shares, then the Class I Shares and so on). Shares are to be redeemed (and subsequently cancelled) periodically at the option of the Board.

6.2. In the event of a reduction of share capital through the redemption (and cancellation) of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the general meeting, and the holders of shares of the redeemed (and cancelled) Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class of Shares held by them and redeemed.

Without prejudice to the foregoing, the Board determines the terms, conditions and manner of redemption of shares if it is authorised to do so by a resolution of the general meeting. Where the Board is so authorised, it must do so before the relevant shares are issued. In all other instances, the terms, conditions and manner of redemption are to be determined by the general meeting, whether before or after the issue of the shares concerned.

6.3. The terms of redemption may provide that the amount payable on redemption (the Redemption Amount) may, by agreement between the company and the holder of the shares, be paid on a date later than the redemption date. Otherwise, the shares must be paid for on redemption.

6.4. Shares may only be redeemed out of:

(i) Distributable Equity of the company; or

(ii) the proceeds of a fresh and concurrent issue of shares made for the purposes of the redemption (including any sum transferred to the share premium account in respect of the new shares).

6.5. Where shares are redeemed, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

6.6. If upon approval of the annual accounts for a financial year in which shares were redeemed, the Distributable Equity as determined by reference to such annual accounts is negative, then the (former) holders of the redeemed shares shall be liable:

- (i) to repay the Redemption Amount (or part thereof) to the company to cover the shortfall; or
- (ii) in the case of a redemption by way of a distribution in kind, to pay the company a sum equal to the lesser of the value of such distribution (at the time it was made) or the shortfall.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers (the Board) composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Companies Act 1915 or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

9.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Companies Act 1915.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Companies Act 1915 to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by the Companies Act 1915. This allocation ceases to be required when this legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last

financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Northhill Capital (Jersey) LP, represented as stated above, subscribes for

- 1,250 (twelve hundred fifty) class A shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class B shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class C shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class D shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class E shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class F shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class G shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class H shares;
- 1,250 (twelve hundred fifty) class I shares; and
- 1,250 (twelve hundred fifty) class J shares,

all in registered form and with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00).

An amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand euros.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Philip Alan SWAN, Director, born on November 22, 1957 in Blackpool, United Kingdom, with professional address at 10, Stanhope Gate, London W1K 1AL, England, United Kingdom;

- Mr. Andrew David LE GAL, Director, born on November 17, 1976 in Jersey, with professional address at 28-30, The Parade, St. Helier, JE1 1ZZ, Jersey, Channel Islands; and

2. The following physical persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, born on January 13, 1958 in Schiedam, the Netherlands, with address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, born on August 26, 1970, in The Hague, The Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A COMPARU:

Northill Capital (Jersey) LP, une société régie par les lois de la Jersey, dont le siège statutaire est situé à 28-30 The Parade, St Helier, Jersey, JE1 1ZZ, Iles de la Manche, enregistrée sous le numéro 1286, représentée par son associé commandité, Northill Jersey GP LLP, une société en commandite à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume-Uni, dont le siège statutaire est situé à 10 Stanhope Gate, Londres, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro OC360226,

ici représentée par Rachel UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Interprétation - Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Définitions et interprétation.

1.1. Dans les présents statuts:

Capitaux Propres Distribuables désigne la somme du bénéfice ou de perte l'année en cours ainsi que les bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à être transféré à la Réserve Légale.

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société.

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée.

Conseil a le sens qui lui donné à l'Article 7.1.

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales.

Loi de 1915 sur les sociétés désigne la Loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, avec ses modifications, ainsi que toute loi qui pourrait éventuellement lui être substituée.

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés), augmentés (x) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (y) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (x) des pertes (y compris les pertes reportées) et (y) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions de la Loi de 1915 sur les sociétés ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté).

Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéants et approuvé par l'assemblée générale des associé(s) sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'assemblée générale des associé(s) délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'Article 14.1.

Société désigne la société régie par les présents statuts (avec ses modifications).

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales.

1.2. Le singulier comprend le pluriel, et vice-versa; le masculin comprend le féminin et le neutre.

Art. 2. Nom et siège social.

2.1. Le nom de la société est: Northill Holdings S.à r.l.

La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la Loi de 1915 sur les sociétés.

2.2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du Conseil. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital et parts sociales.

5.1. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) divisées en:

- 1.250 parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»);
- 1.250 parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»);
- 1.250 parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»);

- 1.250 parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»);
- 1.250 parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»);
- 1.250 parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»);
- 1.250 parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»);
- 1.250 parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»);
- 1.250 parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»); et
- 1.250 parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»),

ayant chacune une valeur nominale de 1,00 EUR (un euro), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Catégories de Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi de 1915 sur les sociétés.

5.2. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

5.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées - que ce soit à un associé existant ou à un nouvel associé - seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'associé cédant.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

5.4. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

5.5. Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut connaissance tacite des résolutions valablement adoptées par l'assemblée générale.

Art. 6. Rachat des parts sociales.

6.1. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat (et l'annulation) de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter (et annuler) les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats (et annulations) de Catégories de Parts Sociales, ces rachats (et annulations) seront effectués dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (premièrement les Parts Sociales de Catégorie J, ensuite les Parts Sociales de Catégorie I et ainsi de suite). Les parts sociales doivent être rachetées (et par la suite annulées) périodiquement au gré du Conseil.

6.2. En cas de réduction du capital social par rachat (et annulation) d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil et approuvé par l'assemblée générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée (et annulée) un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été rachetée.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil détermine les termes, conditions et les modalités de rachat des Parts Sociales si celui-ci est autorisé à le faire par une résolution de l'assemblée générale. Lorsque le Conseil y a été autorisé, la détermination doit se faire avant que les Parts Sociales appropriées ne soient émises. Dans tous les autres cas, les termes, conditions et modalités de rachat doivent être déterminés par l'assemblée générale, que ce soit avant ou après l'émission des Parts Sociales concernées.

6.3. Les termes du rachat peuvent prévoir que le montant à payer pour le rachat (le Prix de Rachat) peut, par accord entre la Société et le détenteur des Parts Sociales, être payé à une date ultérieure à la date de rachat. Sinon, les parts sociales doivent être payées au moment du rachat.

6.4. Les Parts Sociales peuvent seulement être rachetées hors de:

(i) Fonds Distribuible de la société; ou

(ii) produits d'une nouvelle émission simultanée de parts sociales faite aux fins du rachat (en ce compris toute somme transférée au compte de prime d'émission à l'égard des nouvelles parts sociales).

6.5. Lorsque les parts sociales sont rachetées, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation les droits de vote et des droits de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, doivent être suspendus.

6.6. Si lors de l'approbation des comptes annuels pour un exercice social dans lequel les parts sociales ont été rachetées, le Fonds Distribuible tels que déterminés par référence à ces comptes annuels est négatif, alors les (anciens) détenteurs des parts sociales rachetées seront tenus:

(i) de rembourser le Prix de Rachat (ou une partie de celui-ci) à la société pour couvrir le déficit; ou

(ii) dans le cas d'un rachat par voie de distribution en nature, de rembourser à la société une somme égale au moindre de la valeur de cette distribution (au moment où elle a été faite) ou le déficit.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un conseil de gérance (le Conseil) composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 sur les sociétés ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions qui sont tenues dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants.

9.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi de 1915 sur les sociétés.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi de 1915 sur les sociétés à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

14.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Northill Capital (Jersey) LP, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- 1.250 parts sociales de catégorie A;
- 1.250 parts sociales de catégorie B;
- 1.250 parts sociales de catégorie C;
- 1.250 parts sociales de catégorie D;
- 1.250 parts sociales de catégorie E;
- 1.250 parts sociales de catégorie F;
- 1.250 parts sociales de catégorie G;
- 1.250 parts sociales de catégorie H;
- 1.250 parts sociales de catégorie I; et
- 1.250 parts sociales de catégorie J,

sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR),

Le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à deux mille Euros.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe A de la Société pour une durée indéterminée:
 - M. Philip Alan SWAN, Director, né le 22 novembre 1957 à Blackpool, Angleterre, ayant son adresse professionnelle à 10, Stanhope Gate, Londres W1K 1AL, Angleterre; et
 - M. Andrew David LE GAL, Director, né le 17 novembre 1976 à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 28-30, The Parade, St. Helier, JE1 1ZZ, Jersey, Iles de la Manche.

2. Les personnes physiques suivantes sont nommées en qualité de Gérants de Classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Robert VAN 'T HOEFT, Deputy Managing Director, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- M. Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, Director Client Servicing, né le 26 août 1970 à la Haye, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la mandataire de la partie comparante, cette dernière a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. UHL, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33314. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106337/652.

(110121483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Raffaello Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 70.004.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112551/10.

(110128827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Riva Global Fund SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 155.700.

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 5 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la reconduction des mandats de

a. Mme Nathalie Davies Charbonnier, 22, avenue de l'Ermitage, CH-1224 Chêne Bougeries

b. M. Roberto Almaleh, 119, route de Vandoeuvres, CH-1253 Vandoeuvres

c. M. John Burke, 10, rue de l'Hôtel de Ville, CH-1204 Genève

pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

2. L'Assemblée décide de reconduire le mandat du Réviseur d'Entreprises agréé, PricewaterhouseCoopers Sàrl, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Riva Global Fund SICAV-SIF

Référence de publication: 2011112553/17.

(110129135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Rohi Inv. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 69.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROHI INV. S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011112554/11.

(110128498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

S.C.S. Consulting S.A., Service, Communication & Stratégie Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 45.639.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112558/10.

(110129027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SeSt Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 150.455.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 4 août 2011

1. Monsieur Cornelius Bechtel a démissionné de son mandat de gérant.
2. La société Jalinon Investments S.à r.l., dont le siège social se situe à 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg B 127.520, a été nommé comme gérant pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 04.08.2011.

Pour SeSt Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011112559/15.

(110129038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Silvia HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 134.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011112560/10.

(110128473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Single Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.313.

EXTRAIT

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Lars Erik Hansson, gérant de la Société, est désormais Calle Camamilla 16 P 22, E-03110 Mutxamel, Espagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *Single Holding S.à r.l.*
Mandataire

Référence de publication: 2011112561/15.

(110128479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SistemApsys S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 135.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112562/9.

(110129023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Schroder Fund Holdings 2 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 151.725.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011112573/10.

(110128401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SIGAM S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 150.270.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112576/11.

(110128820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SI BEG Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 153.073.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision écrite de l'actionnaire unique en date du 1^{er} juillet 2011,

1) de rayer

- Monsieur James Allen THURSTON, en tant que Gérant de Catégorie B, avec effet au 31 mai 2011;

2) de nommer en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2011 et une période indéterminée en tant que Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Stephen Ellsworth STERRETT, né le 25 juin 1955 en Indiana, USA, avec adresse professionnelle à 225, Washington Street, Indianapolis, 46204 Indiana, USA;

en plus de M. Kuy Ly ANG, Gérant de Catégorie A, Mme Jacqueline KOST, Gérante de Catégorie A et de M. Stephen Russell STOUFFER, Gérant de Catégorie B.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011112574/20.

(110129205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SI BEG Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 151.894.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision écrite de l'actionnaire unique en date du 1^{er} juillet 2011,

1) de rayer

- Monsieur James Allen THURSTON, en tant que Gérant de Catégorie B, avec effet au 31 mai 2011;

2) de nommer en remplacement avec effet au 1^{er} juillet 2011 et une période indéterminée en tant que Gérant de Catégorie B:

- Monsieur Stephen Ellsworth STERRETT, né le 25 juin 1955 en Indiana, USA, avec adresse professionnelle à 225, Washington Street, Indianapolis, 46204 Indiana, USA;

en plus de M. Kuy Ly ANG Gérant de Catégorie A, Mme. Jacqueline KOST, Gérante de Catégorie A et de M. Stephen Russell STOUFFER Gérant de Catégorie B.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011112575/20.

(110129206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Sitka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.942.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société BUSINESSTONE LLC, ayant son siège social au 99 Washington Avenue, suite 805A, Albany, NY 12210, ici représentée par Monsieur Stéphane SABELLA, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à New-York, le 18 juillet 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme «SITKA S.A.», R.C.S. Luxembourg numéro B 74.942, fut constituée par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 494 du 12 juillet 2000.

- La société a actuellement un capital de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.

- La comparante s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société «SITKA S.A.»

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société «SITKA S.A.» avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société «SITKA S.A.» déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné.

- L'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- La comparante reconnaît avoir pris connaissance et approuvé le bilan de clôture en date de ce jour.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Le mandant donne tous pouvoirs à FIDUCENTER S.A. pour procéder au dépôt desdits comptes annuels et des déclarations fiscales y afférentes.

- Les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans auprès de la société FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société «SITKA S.A.».

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Sabella et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 août 2011. LAC/2011/34987. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112577/50.

(110128977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Skol Development Africa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.315.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.06.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011112578/10.

(110128416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Skylabs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 25A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.236.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112579/10.

(110128591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 152.230.

*Extrait de l'assemblée
générale extraordinaire du 12 mai 2011*

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SMART HOLDING GROUP S.A., ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 152.230,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 971 du 8 mai 2010, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations a pris la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée décide de porter le nombre des administrateurs à cinq et décide de nommer comme nouvel administrateur savoir Monsieur Nachson MIMRAN, administrateur de sociétés, né le 16 mars 1988 à Genève, Suisse, demeurant à CH-3780 Gstaad, Chalet Toulaba.

Son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2015.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée.

Signé: Jeff FELLER, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 mai 2011. Relation GRE/2011/1900. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011112580/28.

(110129117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Soluxcom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 124.169.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112583/10.

(110129073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Springfield Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 118.305.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112585/10.

(110128447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

OwensHill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.436.

STATUTS

L'an deux mil onze, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LETMAN S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, en voie d'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Madame Nadine GLOESNER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 14 juillet 2011.

La prédite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «OwensHill S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Toute prime d'émission payée doit être comptabilisée dans un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission»). La prime d'émission se trouve à la libre disposition du conseil d'administration.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) qui sera représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, par la signature individuelle d'un administrateur quelque soit la nature de l'engagement.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Le(s) premier(s) administrateur(s) et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les 310 (trois cent dix) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, LETMAN S.A., prénommée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.250,- EUR.

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à 1 (un):

Est appelé à la fonction d'administrateur son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012:

- Monsieur Frederic SEINCE, administrateur de sociétés, né le 1^{er} février 1970 à Rodez. (France), demeurant professionnellement au 51 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle de 2012: Audiex S.A., ayant son siège au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, numéro R.C.S. B 65469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle français, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Follows the English version of the preceding text:

In the year two thousand eleven, on the fourteenth day of July.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LETMAN S.A., a company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare, in process of being filed with the Luxembourg Trade and Companies Register, duly represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, with professional address in L-2740 Luxembourg, by virtue of proxy given on July 14th 2011.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in the above stated capacities, has drawn up the following articles of a joint stock company to be incorporated.

Name – Registered office – Duration – Object – Capital

Art. 1. A joint stock company is herewith formed under the name of "OwensHill S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors or of the sole director.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors or of the sole director. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Any share premium paid on shares shall be booked in a share premium account (the "Share Premium Account"). The share premium is at the free disposal of the board of Directors.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one Million Euro) to be divided into 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors or the sole director is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law

of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors or the sole director may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed by the sole signature of any director whatever the nature of the engagement.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the whole body of shareholders of the company. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Tuesday of June at 3.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the sole director or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st of each year and ends on December 31st the same year.

The board of directors or the sole director draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors or the sole director in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first director(s) and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 310 (three hundred and ten) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, LETMAN SA, prenamed.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.-, as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1,250.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at 1 (one)

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the annual general meeting in 2012:

- Mr. Frederic SEINCE, director of companies, born on February 1st, 1970 in Rodez (France), with professional address at 51 avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the annual general meeting of 2012: Audiex S.A., having its registered office at 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2011. Relation: LAC/2011/32750. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106350/376.

(110121717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

STR - Smart Tires Recycling, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112587/10.

(110129036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 131.405.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C,
Recueil des Sociétés et Associations en date du 10/10/2007

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associée unique de la société a décidé lors de la réunion du 8 juillet 2011 de nommer comme nouveau gérant de classe B Mademoiselle Céline Bour, née le 27 mai 1971, à Thionville, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAIHAN GLOBAL LUXEMBOURG INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2011112588/16.

(110128903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Taihan Global Luxembourg Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000.000,00.**

Siège social: L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 131.405.

—
Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 10/10/2007
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TAIHAN GLOBAL Luxembourg INVESTMENT S.à r.l.

Référence de publication: 2011112589/12.

(110128905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Tanzanite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 113.278.

—
Rectificatif au comptes annuels 2010 déposés auprès du registre de commerce et des sociétés en date du 20 mai 2011 sous la référence L110078300.04

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Eric Lechat

Gérant

Référence de publication: 2011112590/14.

(110128665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Temeraire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 127.402.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Référence de publication: 2011112591/11.

(110129222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Tension II AcquiCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011112592/10.

(110128967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Townsend Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.720.

La FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société à responsabilité limitée TOWNSEND INVESTMENT I S.à r.l., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.720.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112593/10.

(110128511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Traiteur-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9070 Ettelbruck, 3, place de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 134.627.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

TRAITEUR-LUX S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2011112594/14.

(110129195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Thomas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 33.819.

Décisions prises en date du 21 octobre 2010 par l'assemblée générale des actionnaires

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT S.à r.l., a été renouvelée dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour THOMAS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011112600/14.

(110128491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Tiger Holding Five Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.048.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62387 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112601/10.

(110128752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Tiger Holding Five S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.045.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62386 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112602/10.

(110128718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62385 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112604/10.

(110128669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

TL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 82.125.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112605/10.

(110128917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

SVM Finance Luxembourg 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 162.426.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of July.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ServiceMaster International Holdings, Inc., a corporation duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its address at c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under number 2389912,

Here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, appearing in the capacity in which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a société à responsabilité limitée (private limited liability company) which is hereby incorporated:

Title I - Form - Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Form. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (private limited liability company) governed by Luxembourg law as well as by the present Articles (the "Company").

Art. 2. Name. The Company's name is "SVM Finance Luxembourg 2".

Art. 3. Purpose. The Company's purpose is to invest, acquire and take participations and interests, in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents, trademarks and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The Company may also enter into any financial, commercial or other transactions and grant to any company or entity that forms part of the same group of companies as the Company or is affiliated in any way with the Company, including companies or entities in which the Company has a direct or indirect financial or other kind of interest, any assistance, loan, advance or grant in favor of third parties any security or guarantee to secure the obligations of the same, as well as borrow and raise money in any manner and secure by any means the repayment of any money borrowed.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the sole manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

Title II - Capital - Shares

Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company.

Art. 7. Voting Rights. Each share is entitled to an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Indivisibility of shares. Towards the Company, the shares are indivisible and the Company will recognize only one owner per share.

Art. 9. Transfer of shares. The shares are freely transferable among shareholders of the Company or where the Company has a sole shareholder.

Transfers of shares to non shareholders are subject to the prior approval of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company given in a general meeting.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law").

Art. 10. Redemption of shares. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Title III - Management

Art. 11. Appointment of the managers. The Company may be managed by one manager or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers constituted by two different types of managers, namely type A managers and type B managers.

No manager needs be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

A manager may be removed, with or without cause at any time and replaced by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be.

Art. 12. Powers of the managers. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the sole manager or the board of managers, as the case may be.

The Company shall be bound by the signature of its sole manager, or in case of plurality of managers, by the joint signature of at least one type A manager and one type B manager.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

Art. 13. Board of managers. Where the Company is managed by a board of managers, the board may choose among its members a chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager or shareholder of the Company and who shall be responsible for keeping the minutes of the board meetings.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means, initiated from the Grand-Duchy of Luxembourg and allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present or represented at least one type A manager and at least one type B manager.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board. Such resolutions may be signed in counterparts, each of which shall be an original and all of which, taken together, shall constitute the same instrument.

Deliberations of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman or two managers. Copies or extracts of such minutes shall be signed by the chairman or two managers.

Art. 14. Liability of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Title IV - Shareholder meetings

Art. 15. Sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 16. General meetings. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by the statutory auditor or the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 24 hours before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholder resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receives prior to its written vote and in writing by any suitable communication means, the whole text of each resolution to be approved.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually within the Grand-Duchy of Luxembourg, at the registered office of the Company or at any other place as indicated in the convening notice, on the third Thursday of June or on the following business day if such day is a public holiday.

Title V - Financial year - Balance sheet - Profits - Audit

Art. 17. Financial year. The financial year of the Company starts on January 1st and ends on December 31st.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the board of managers or the sole manager, as the case may be, shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, constituting altogether the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles.

Art. 21. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to a statutory auditor (commissaire) or, as the case may be, to a supervisory board constituted by several statutory auditors.

No statutory auditor needs be a shareholder of the Company.

Statutory auditor(s) shall be appointed by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company and will serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following his/their appointment. However his/their appointment can be renewed by the general meeting of shareholders.

Where the conditions of article 35 of the law of December 19, 2002 concerning the Trade and Companies Register as well as the accounting and the annual accounts of the undertakings are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may however appoint a qualified auditor at any time.

Title VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 23. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Temporary provision

Notwithstanding the provisions of article 17, the first financial year of the Company starts today and will end on December 31st, 2011.

Subscription - Payment

All the 20,000 (twenty thousand) shares representing the entire share capital of the Company, have been entirely subscribed by ServiceMaster International Holdings, Inc. named above, and fully paid up in cash, therefore the amount of

USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary by producing a blocked funds certificate.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1) - Krista ENDRES, born on September 3rd, 1967, in New Albany, Indiana, United States of America, residing at 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120 United States of America;

- Mark PETERSON, born on August 26, 1954, in Bloomington, Illinois, United States of America, residing at 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120 United States of America;

- Shannon SPARKS, born on December 24, 1970, in Guntersville, Alabama, United States of America, residing at 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120 United States of America;

are appointed as type A manager for an undetermined duration;

- Hille-Paul SCHUT, born on September 29, 1977, in The Hague, Netherlands, residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

is appointed as type B manager for an undetermined duration.

2) The registered office of the Company shall be established at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version.

On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned Notary, have set hand and seal in the city of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the holder of the power of attorney, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le onzième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ServiceMaster International Holdings, Inc., une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse à c/o The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Delaware Secretary of State, Division of Corporations sous le numéro 2389912,

Ici représentée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Ladite partie comparante, agissant es qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ainsi que par les présents Statuts (la «Société»).

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la Société est «SVM Finance Luxembourg 2».

Art. 3. Objet. L'objet de la Société est d'investir, d'acquérir, et de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, intérêts, brevets, marques et licences ou tout autre titre de propriété que la Société juge opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société juge appropriées.

La Société peut également prendre part à toutes transactions y compris financières ou commerciales, d'accorder à toute société ou entité appartenant au même groupe de sociétés que la Société ou affiliée d'une façon quelconque avec la Société, incluant les sociétés ou entités dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre forme d'intérêt, tout concours, prêt, avance, ou de consentir au profit de tiers des sûretés ou des garanties afin de garantir les obligations des sociétés précitées, ainsi que d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir par tous moyens le remboursement de toute somme empruntée.

Enfin la Société pourra prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Siège. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par décision du conseil de gérance conformément aux Statuts ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II - Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 20.000,- USD (vingt mille Dollars Américains), divisé en 20.000 (vingt mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Droits de vote. Chaque part confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.

Art. 8. Indivisibilité des parts. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

Art. 9. Transfert des parts. Les parts sont librement cessibles entre associés de la Société ou lorsque la Société a un associé unique.

Les cessions de parts sociales aux tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, donné en assemblée générale.

Les cessions de parts sociales sont constatées par acte écrit conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

Art. 10. Rachat des parts. La Société peut racheter ses propres parts sociales pour autant que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction de son capital social.

Titre III - Gérance

Art. 11. Nomination des gérants. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance qui sera alors composé de deux catégories différentes de gérants, à savoir des gérants de type A et des gérants de type B.

Aucun gérant n'a à être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) est déterminée de la même manière.

Un gérant peut être révoqué, pour ou sans justes motifs, à tout moment, et être remplacé par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Art. 12. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, sont de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

La Société est liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'au moins un gérant de type A et un gérant de type B.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance détermine les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Art. 13. Conseil de gérance. Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, celui-ci peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas être un gérant ou associé de la Société et qui sera en charge de la tenue des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, est donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf lorsqu'il y est renoncé, par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance doivent se tenir au Grand Duché de Luxembourg.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié, s'ils sont initiés depuis le Grand-Duché de Luxembourg et permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation est réputée équivalente à une participation physique.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, au moins un gérant de type A et au moins un gérant de type B sont présents ou représentés.

Lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société valablement tenue, les résolutions dudit conseil sont prises par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions prises lors d'une réunion du conseil de gérance. Les résolutions peuvent être signées sur des exemplaires séparés, chacun d'eux constituant un original et tous ensembles constituant un seul et même acte.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans des minutes signées par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces minutes sont signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'engage sa responsabilité personnelle pour des engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Titre IV - Assemblée générale des associés

Art. 15. Associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 16. Assemblées générales. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance, à défaut par le commissaire ou le conseil de surveillance s'il existe. A défaut, elles sont convoquées par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont envoyées à chaque associé au moins 24 heures avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions sont valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts sont prises seulement par une résolution de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que celle prévue pour les assemblées générales, et pour autant que chaque associé ait reçu par écrit, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement au Grand Duché de Luxembourg au siège social de la Société le troisième jeudi du mois de juin ou le jour ouvrable suivant si ce jour est férié.

Titre V - Exercice social - Comptes sociaux - Profits - Audit

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dresse un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire est annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfice. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.

Art. 21. Audit. Lorsque le nombre des associés excède vingt-cinq (25), la surveillance de la Société est confiée à un commissaire ou, le cas échéant, à un conseil de surveillance constitué de plusieurs commissaires.

Aucun commissaire n'a à être associé de la Société.

Le(s) commissaire(s) sont nommés par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des associés qui suit leur nomination. Cependant leur mandat peut être renouvelé par l'assemblée générale des associés.

Lorsque les conditions de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises sont atteints, la Société confie le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut cependant nommer un réviseur d'entreprise à tout moment.

Titre VI - Dissolution - Liquidation

Art. 22. Dissolution. La dissolution de la Société est décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société. La Société n'est pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 23. Liquidation. La liquidation de la Société sera menée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société, résolution qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent.

Disposition temporaire

Nonobstant les dispositions de l'article 17, le premier exercice de la société débute ce jour et s'achèvera le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

L'intégralité des 20.000 (vingt mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société a été entièrement souscrite par ServiceMaster International Holdings, Inc. prénommée, et a été intégralement libérée en numéraire. Le montant de 20.000,- USD (vingt mille Dollars Américains) est donc à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par la production d'un certificat de blocage de fonds.

Frais

Le montant des frais, dépenses, coûts ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement évalués à EUR 2.000.-.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1) - Krista ENDRES, née le 3 septembre 1967, à New Albany, Indiana, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120, Etats-Unis d'Amérique;
 - Mark PETERSON, né le 26 août 1954, à Bloomington, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120, Etats-Unis d'Amérique;
 - Shannon SPARKS, née le 24 décembre 1970, à Guntersville, Alabama, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 860, Ridge Lake Boulevard, Memphis, TN 38120, Etats-Unis d'Amérique;
 sont nommés gérants de type A pour une période indéterminée;
 - Hille-Paul SCHUT, né le 29 septembre 1977, à La Haye, Pays-Bas, résidant au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 est nommé gérant de type B pour une période indéterminée.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate par la présente qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31817. Reçu soixante-quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106472/425.

(110121788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Woolpas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 83.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2011112652/13.

(110128458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Weinstadt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.897.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112649/11.

(110128788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Transhulux GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9981 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 103.575.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 03/08/2011.

Référence de publication: 2011112606/10.

(110128558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Triton Masterluxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.037.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 29 avril 2011.

Référence de publication: 2011112608/10.

(110129181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

World Express S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 45.621.

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 4 août 2011 que:

- Monsieur Alain Blondlet démissionne de son poste d'administrateur de la société avec effet immédiat;

- Monsieur Geoffrey Henry, né le 5 mai 1972 à Chênée (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg est nommé en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet immédiat et ce pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112653/14.

(110128751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Van Burg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.294.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 juin 2011

1. La démission de Monsieur Paolo Diego ZAMPARINI, Administrateur, né le 6 décembre 1968 à Verbiana, Italie, demeurant au 63, Via Sempione, I-Vergiate, Italie, de son mandat d'Administrateur de catégorie A et de Président du Conseil d'Administration, est acceptée.

2. Monsieur Tazio Giuseppe FIGINI, Conseiller financier, né le 7 septembre 1955 à Massagno, Suisse, demeurant à Casa 3 Pergole Indipradon, CH-6921 Vico Morcote, Suisse, est nommé nouvel Administrateur de catégorie A. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait le 30 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

VAN BURG S.A.

Signatures

Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2011112645/19.

(110128486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Ventech Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 161.177.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Esch-sur-Alzette, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011112641/10.

(110129134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 138.092.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011112642/10.

(110128475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Votre Intérieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3510 Leudelange, 41-43, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 82.941.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112644/10.

(110129081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

3GI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 162.228.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "3GI S.A.", ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-Rue, R.C.S. Luxembourg section B numéro 162.228, constituée suivant acte reçu le 12 juillet 2011, en voie de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Madame Flora GIBERT, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Modification afférente de l'article 4 des statuts concernant l'objet social, le nouvel objet social sera:

«La société a pour objet la location de tous véhicules roulant de tourisme, utilitaires ou autres ainsi que du matériel industriel, de bureau, engins mobiles ou non, de courte ou longue durée au Luxembourg ou à l'étranger.

Accessoirement l'achat et la vente de ce matériel et véhicules, et toutes prestations se rattachant à l'objet principal.

Et plus généralement la société pourra s'intéresser à toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires

ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique:

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts concernant l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la location de tous véhicules roulant de tourisme, utilitaires ou autres ainsi que du matériel industriel, de bureau, engins mobiles ou non, de courte ou longue durée au Luxembourg ou à l'étranger.

Accessoirement l'achat et la vente de ce matériel et véhicules, et toutes prestations se rattachant à l'objet principal.

Et plus généralement la société pourra s'intéresser à toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, elles ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2011. Relation: LAC/2011/34408. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F.SANDT.

Référence de publication: 2011112659/50.

(110128389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Visual Config S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.334.

Le bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112647/10.

(110129070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

3A Lux Portes Blindées S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 112.511.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la société 3A LUX PORTES BLINDÉES S.à r.l. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du vendredi 17 juin 2011, que les associés ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. la liquidation de la société a été clôturée
2. les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Dan EPPS

Liquidateur

Référence de publication: 2011112658/18.

(110128698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Waltron Re Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 147.415.

Le Conseil d'Administration du 28 juillet 2011 a:

- pris acte de la démission de Monsieur Arnaud DELALLE de ses fonctions d'administrateur au sein de la société à compter du 28 juillet 2011;

- coopté Monsieur Michaël DUVAL, né le 1^{er} août 1988 à Metz (France), domicilié professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie à L-1511 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Arnaud DELALLE, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2015, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04/08/11.

Signature.

Référence de publication: 2011112650/16.

(110128678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

3GI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 162.228.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62362 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011112660/10.

(110128402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 73.832,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 151.714.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of the month of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

iCON Infrastructure Partners, L.P., a limited partnership established in Guernsey, with registered office at Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, with partnership number 1249, (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Alexander Koch, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 8 July 2011.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder of iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151714, incorporated by a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on 25 February 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 791, on 16 April 2010 (the "Company"). The articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of the Company have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To create several classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares and class D shares and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

2. To increase the Company's share capital by an amount of sixty-one thousand three hundred and thirty-two euro (EUR 61,332.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided

into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-three thousand eight hundred and thirtytwo euro (EUR 73,832.-), to be divided into twenty-seven thousand eight hundred and thirty-three (27,833) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirtythree (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

3. To issue fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, entitling to dividends as from the day of the decision of the Sole Shareholder on the proposed capital increase.

4. To accept the subscription of fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each by the Sole Shareholder and the payment thereof together with a share premium in the amount of six million seventy-one thousand six hundred and sixty-six euro sixty-three cents (EUR 6,071,666.63) by a contribution in cash in the total amount of six million one hundred and thirty-two thousand nine hundred and ninety-eight euro sixty-three cents (EUR 6,132,998.63).

5. To amend articles 5, 7, 24 and 25 of the Articles of Incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under the preceding items.

6. Miscellaneous.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to create several classes of shares to be denominated class A shares, class B shares, class C shares and class D shares, and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each of the Company into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital by an amount of by an amount of sixty-one thousand three hundred and thirty-two euro (EUR 61,332.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to an amount of seventy-three thousand eight hundred and thirty-two euro (EUR 73,832.-), to be divided into twenty-seven thousand eight hundred and thirty-three (27,833) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue fifteen thousand three hundred and thirtythree (15,333) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the rights described in the Articles of Incorporation, and to accept the following subscription:

Subscription / Payment

Thereupon, now appears Mr. Alexander Koch, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder, prenamed, by virtue of a proxy given on 8 July 2011.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and to make payment in full for all such new shares and a share premium (the "Share Premium") in the amount of six million seventy-one thousand six hundred and sixty-six euro sixty-three cents (EUR 6,071,666.63), by a contribution in cash in a total amount of six million one hundred and thirty-two thousand nine hundred and ninety-eight euro sixty-three cents (EUR 6,132,998.63).

The Sole Shareholder, pre-named, acting through its duly appointed attorney in fact declared that the newly issued shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of six million one hundred and thirty-two thousand nine hundred and ninety-eight euro sixty-three cents (EUR 6,132,998.63), proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the subscription and payment by the subscriber of the newly issued fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares and to allot these newly issued shares of the Company to iCON Infrastructure Partners, L.P., prenamed.

Fourth resolution

As a result of the preceding resolutions, the Sole Shareholder RESOLVED to amend article 5 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The share capital of the Company is set at seventy-three thousand eight hundred and thirty-two euro (EUR 73,832.-), divided into twenty-seven thousand eight hundred and thirty-three (27,833) class A shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class B shares, fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class C shares and fifteen thousand three hundred and thirty-three (15,333) class D shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve."

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to add the following paragraphs to the current article 7 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

"Subject to always complying with applicable law, the share capital of the Company may from time to time be reduced by the redemption and cancellation of an entire class of shares through the redemption and cancellation of all the shares in issue in such class, provided that the order of redemption set out below be respected. The redemption price shall be agreed upon between, on the one hand, the shareholder whose shares are redeemed and, on the other hand, the general meeting of shareholders resolving on the redemption and cancellation of the shares and, accordingly, on the reduction of the Company's share capital, both parties acting reasonably, notably taking into consideration the financial rights attached to the relevant class of shares as per these Articles.

The above mentioned redemptions shall be made in the following order of priority:

(i) no class A shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class B shares outstanding; when the class A shares shall be redeemed, the Company shall be dissolved and liquidated at the same time;

(ii) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding; and

(iii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding;

The above shall not prejudice to any other form of capital reduction or any other form of distribution."

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current article 24 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" **Art. 24. Allocation of Profits.**

24.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

24.2 Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory once the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

24.3 The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine whether all or part of the remainder of the net profits shall be distributed.

24.4 As long as any class D shares are outstanding, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class D shares held by them.

24.5 In the case where there shall no longer be any class D shares outstanding in the Company, the holders of class C shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class C shares held by them

24.6 In the case where there shall no longer be any class C shares outstanding in the Company, the holders of class B shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class B shares held by them.

24.7 In the case where there shall no longer be any class B shares outstanding in the Company, the holders of class A shares shall receive all remaining net profits distributed, if any, as per the decision of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders, in proportion to the number of class A shares held by them."

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend the current article 25 of the Articles of Incorporation, which shall forthwith read as follows:

" Art. 25. Interim Dividends.

25.1 The Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

25.2 Interim dividends decided to be paid by the Board of Managers pursuant to this Article can only be distributed according to the rules of priority and proportions set out in Article 24 above for the declaration of dividends by the Shareholder(s)."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 3,800.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons' proxy holder the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons' proxy holder and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons' proxy holder, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le huit juillet.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

iCON Infrastructure Partners, L.P., un limited partnership constitué à Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St. Julian's Avenue, St. Peter Port, Guernesey, GY1 1WA, avec numéro partnership 1249 (l'Associé Unique"),

ici représenté par Monsieur Alexander Koch, avocat, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2011.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumises aux fins d'enregistrement.

II. La comparante déclare qu'elle est l'associé unique de iCON Master Holdings (EUR) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151714, constituée suivant acte du notaire Maître Paul DECKER, résidant à Luxembourg-Ville, en date du 25 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations 791 du 16 avril 2010 (la "Société"). Les statuts ("Statuts") de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de plusieurs classes de parts sociales définies comme parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, et parts sociales de catégorie D, et conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-et-un mille trois cent trente-deux euros (EUR 61.332,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 73.832,-), divisé en vingt-sept mille huit cent trente-trois (27.833) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Emission de quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-)

chacune, participant aux bénéfices de la Société à compter du jour de la décision de l'Associé Unique se prononçant sur l'augmentation de capital proposée.

4. Acceptation de la souscription par l'Associé Unique de quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et du paiement total de ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six millions soixante-onze mille six cent soixante-six euros soixante-trois cents (EUR 6.071.666,63) par un apport en numéraire d'un montant total de six millions cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-trois cents (EUR 6.132.998,63).

5. Modification des articles 5, 7, 24 et 25 des Statuts afin de refléter les résolutions à prendre sous les points ci-dessus.

6. Divers.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer de plusieurs classes de parts sociales définies comme parts sociales de catégorie A, parts sociales de catégorie B, parts sociales de catégorie C, et parts sociales de catégorie D, et conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-et-un mille trois cent trente-deux euros (EUR 61.332,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 73.832,-), divisé en vingt-sept mille huit cent trente-trois (27.833) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, auxquelles sont attachés les droits tels que décrits dans les Statuts, et d'accepter la souscription suivante:

Souscription - Paiement

Est ensuite intervenu Monsieur Alexander Koch, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, précité, en vertu d'une procuration donnée le 8 juillet 2011.

Lequel comparant a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique, précité, à quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de payer entièrement ces parts sociales nouvellement émises ainsi qu'une prime d'émission d'un montant de six millions soixante-onze mille six cent soixante-six euros soixante-trois cents (EUR 6.071.666,63) par un apport en numéraire d'un montant total de six millions cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-trois cents (EUR 6.132.998,63).

L'Associé Unique, précité, représentée par son mandataire dûment autorisé, a déclaré que les nouvelles parts sociales ont été libérée intégralement en espèces et que la somme totale de six millions cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros soixante-trois cents (EUR 6.132.998,63) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

L'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et le paiement par le souscripteur des nouvelles quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D émises et d'attribuer ces nouvelles parts sociales de la Société à iCON Infrastructure Partners, L.P., précitée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à soixante-treize mille huit cent trente-deux euros (EUR 73.832,-), divisé en vingt-sept mille huit cent trente-trois (27.833) parts sociales de catégorie A, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie B, quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie C et quinze mille trois cent trente-trois (15.333) parts sociales de catégorie D ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat au prorata des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Cinquième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide d'ajouter le paragraphe suivant à l'article 7 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

"Sous réserve de toujours se conformer à la loi applicable, le capital social de la Société peut à tout moment être réduit par le rachat et l'annulation de toute une catégorie de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales en cause dans cette catégorie, à condition que l'ordre de rachat tel qu'indiqué ci-dessous soit respecté. Le prix de rachat des Parts Sociales est déterminé comme convenu entre, d'une part l'associé dont les Parts Sociales sont rachetées et, d'autre part, l'assemblée générale des associés ayant décidé du rachat et de l'annulation des Parts Sociales et, par conséquent, de la réduction du capital social de la Société, chacune des parties agissant raisonnablement, notamment en prenant en considération les droits financiers attachés à la catégorie de Parts Sociales correspondante conformément à ces Statuts.

Les rachats mentionnés ci-dessus seront fait dans l'ordre de priorité suivant:

(i) aucune Part Sociale de catégorie A ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de catégorie B en circulation; quand les Parts Sociales de catégorie A seront rachetées, la Société sera dissoute et liquidée en même temps;

(ii) aucune Part Sociale de catégorie B ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de catégorie C en circulation;

(iii) aucune Part Sociale de catégorie C ne peut être rachetée si la société dispose, au moment du rachat, de Parts Sociales de catégorie D en circulation;

Les dispositions qui précèdent ne doivent pas porter préjudice à tout autre forme de réduction du capital ou à tout autre forme de distribution."

Sixième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 24 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" **Art. 24. Affectation des Bénéfices.**

24.1 Le solde créateur du compte de résultat, après déduction des dépenses, coûts, autorisations, charges et provisions représente le bénéfice net de la Société.

24.2 Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices nets seront affectés au compte de la réserve légale de la Société. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

24.3 L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation partielle ou totale du solde des bénéfices annuels nets.

24.4 Aussi longtemps qu'il reste des parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie D recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de parts sociales de catégorie A suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.5 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie D dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie C recevront la totalité du solde des profits nets distribués, le cas échéant, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de parts sociales de catégorie A suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de catégorie C qu'ils détiennent.

24.6 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie C dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie B recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de parts sociales de catégorie A suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de catégorie B qu'ils détiennent.

24.7 Dans le cas où il ne reste plus de parts sociales de catégorie B dans la Société, les porteurs de parts sociales de catégorie A recevront la totalité du solde des bénéfices nets distribués, le cas échéant, après le paiement au pro rata des dividendes préférentiels aux porteurs de parts sociales de catégorie A suivant la décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés, en proportion du nombre de parts sociales de catégorie A qu'ils détiennent."

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 25 des Statuts, qui devra désormais être lu comme suit:

" Art. 25. Dividendes Intérimaires.

25.1 Le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

25.2 Les acomptes sur dividendes dont le paiement a été décidé par le Conseil de Gérance conformément à cet Article ne pourront être distribués uniquement conformément aux règles de priorité et de proportions prévues par l'Article 24 ci-dessus quant à la déclaration des dividendes par le(s) Associé(s)."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.800.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. KOCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 juillet 2011. Relation: LAC/2011/31655. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011106536/331.

(110123063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

4 Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7362 Bofferdange, 49, An de Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 130.478.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011112661/11.

(110128503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

4 Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, rue de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 134.881.

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2011 que:

- Révocation du commissaire aux comptes:

* Révocation de Monsieur SCHERER Jean-Jacques, demeurant professionnellement L-7257 Helmsange-Walferdange - 1-3, Millewee, en qualité de commissaire aux comptes.

- Est nommé Commissaire aux comptes:

* Monsieur Jorge GUEDES, demeurant professionnellement L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy, nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011112662/16.

(110128499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Anbeca Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 33.365.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 18 mai 2011 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de COSAFIN S.A, 1 rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Jacques Bordet, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, Monsieur Koen LOZIE, et Monsieur Joseph WINANDY.

L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler au poste de Commissaire aux Comptes la société The Clover, 8, rue Haute, L-4963 Clémency.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2011.

Copie Conforme

JB / JW

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011112705/19.

(110127909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Auster Real Estate Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 158.948.

En date du 17 juin 2011, Etesian Capital Partners LLP, associé unique de la Société, a transféré la 12.000 parts sociales ordinaires, 100 parts sociales de catégories A, 100 parts sociales de catégories B, 100 parts sociales de catégories C, 100 parts sociales de catégories D et 100 parts sociales de catégories E à Chenavari Investment Managers Holdings ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, Grand Cayman, KY-9005, Cayman Islands et enregistrée au Registrar of Companies sous le numéro WK-210641.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011112708/18.

(110127720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.

Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Auszug des Protokolls der Generalversammlung der BAUMANN & PARTNERS S.A., vom 29. Juni 2011

Sechster Beschluss:

Die gegenwärtige Generalversammlung beschließt die vom Verwaltungsrat vorgeschlagenen Mitglieder des Verwaltungsrates:

Herrn John Baumann

Frau Anne Drisler

Herrn Edgar Bauschert

und den externen Wirtschaftsprüfer die Firma HRT Revision S.A. (23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg)

zu bestätigen.

Référence de publication: 2011112714/16.

(110127844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2011.